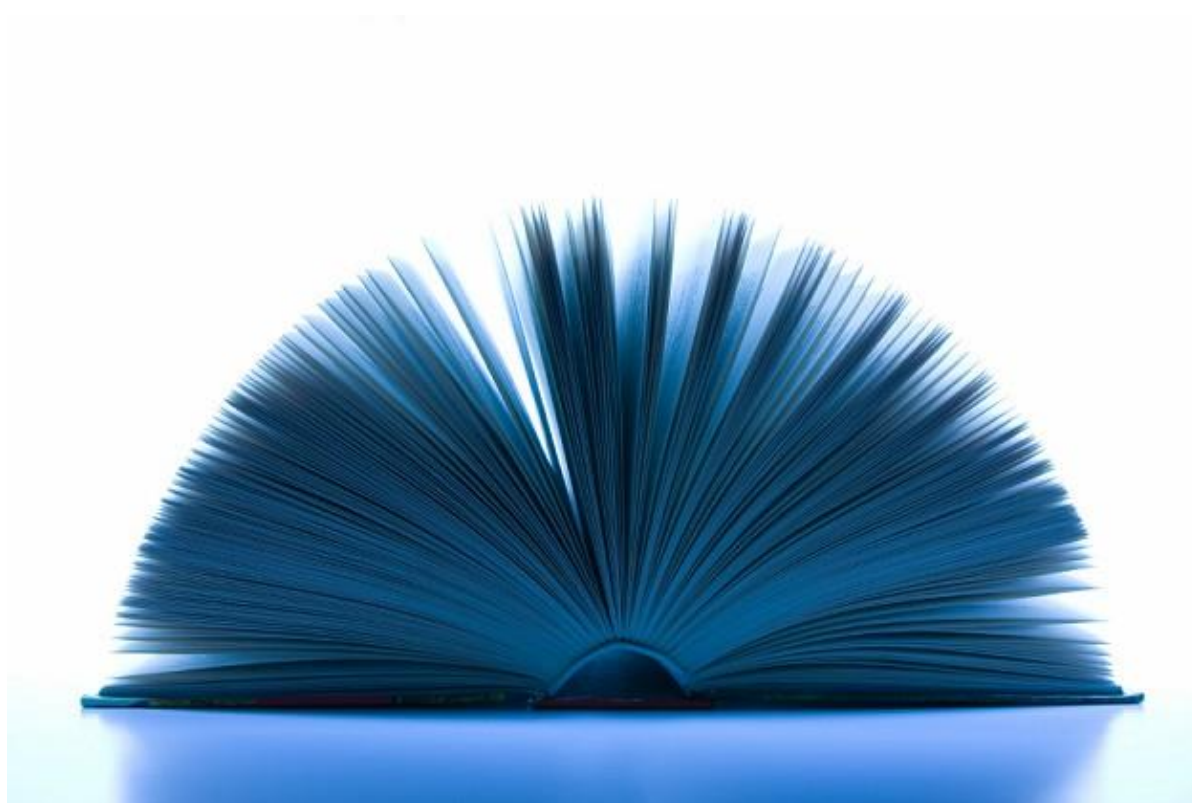














































**GLOSSAIRE DES CONCEPTS PEDAGOGIQUES
APPROCHE PAR COMPETENCES
DEVELOPPEMENT DES PRODUITS DE FORMATION**







































AOUT 2016

I. Table des matières

I.	Table des matières.....	2
II.	Présentation.....	6
III.	Consignes d'utilisation.....	7
IV.	Glossaire des concepts pédagogiques.....	8
A.....		8
	Acquis d'apprentissage.....	8
	Activité-clé.....	8
	Apprentissage formel.....	9
	Apprentissage informel.....	9
	Apprentissage non formel.....	10
	Apprentissage tout au long de la vie (LIFE LONG learning).....	10
	Aptitude.....	10
	Architecture de la formation.....	11
	Attestation de participation.....	11
	Attestation de réussite.....	11
	Autonomie.....	12
	Autorité compétente.....	12
C.....		13
	Cahier des charges de la formation qualifiante.....	13
	Certification.....	13
	Cœur (de) métier.....	14
	Compétence.....	14
	Compétence préparatoire.....	14
	Compétence professionnelle.....	15
	Compétence transversale.....	16
	Complexité du contexte.....	16
	Condition d'accès (en formation).....	17
	Critère.....	17

D.....	18
 Dimension.....	18
 Dossier pédagogique individuel du stagiaire.....	18
E.....	19
 Emploi-métier	19
 Évaluation.....	19
 Évaluation certificative.....	20
 Évaluation formative	20
F.....	21
 Filière de formation	21
 Finalité (du métier).....	21
 Formation professionnelle.....	22
 Formation qualifiante	23
 Formation transversale	23
G.....	24
 Grappe de métiers	24
I.....	25
 Indicateur.....	25
M.....	26
 Métier	26
 Module.....	27
O.....	28
 Objectif (pédagogique) de formation.....	28
P.....	29
 Parcours individuel de formation.....	29
 Passerelle.....	29
 Plan individuel de formation.....	29
 Préformation ciblée métier	30
 Prérequis	30
 Profil de certification	31

	Profil formation	31
	Profil métier	31
	Programme.....	32
Q.....		33
	Qualification professionnelle	33
R.....		34
	Reconnaissance des acquis	34
	Référentiel	34
	Référentiel des compétences professionnelles	35
	Référentiel de formation.....	35
	Référentiel de validation	35
	Référentiel d'évaluation	36
	Référentiel métier	36
	Responsabilité	36
S.....		37
	Savoir	37
	Savoir-faire	37
	Savoir-faire comportemental.....	37
	Savoirs ressources	38
	Séquence de formation.....	38
	Seuil d'embauche	38
	Seuil de réussite	39
	Sortie intermédiaire.....	39
	Sortie métier	39
T.....		40
	Titre de compétence	40
U.....		41
	Unité d'acquis d'apprentissage	41
	Unité de compétence.....	41
	Unité de formation	41

V. Extension au glossaire	42
 Alphabétisation	42
 Cadre Européen des Certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)	43
 Cadre Européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CFC)	43
 Cadre Européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (eqavet)	44
 Détermination (professionnelle)	44
 Formation de base	45
 Formation par le travail	45
 Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)	46
 Supplément au certificat Europass	47
 Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)	48
 Validation des compétences (professionnelles)	49

II. Présentation

Ce glossaire de concepts pédagogiques utilisés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels s'attache à définir une sélection de concepts clés¹ pour comprendre l'approche par compétences, et plus spécifiquement la méthode de développement des produits de formation mise en œuvre par BRUXELLES FORMATION². Son objectif est de proposer un langage commun et ainsi de faciliter la compréhension et la communication entre les acteurs de l'éducation et de la formation (opérateurs publics de formation, organismes d'insertion socioprofessionnelle,...).

Réalisé par le Service Développement des Produits (Division Études et Développement) de BRUXELLES FORMATION, en collaboration avec la Service Partenariat (Division Production), il se base sur une série d'initiatives récentes importantes en matière de politique de l'éducation et de la formation, principalement :

- au niveau de la Belgique francophone : le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et le Consortium de validation des compétences (CVDC).
- au niveau européen : la mise en place d'un Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC), l'élaboration d'un Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET) et l'instauration d'un Cadre unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass).

Ces diverses initiatives utiles à la compréhension du contexte global dans lequel s'inscrivent l'approche par compétences et le développement des produits de formation font l'objet d'une définition sous forme d'« extension » au glossaire.

Face à plusieurs définitions d'un même concept pédagogique, c'est la définition partagée par les opérateurs publics de formation (et prioritairement, celle du SFMQ) qui a été privilégiée.

¹ Il ne constitue donc pas un inventaire exhaustif des concepts pédagogiques utilisés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels.

² Les actions de formation peuvent être de cinq natures différentes : alphabétisation, formation de base, préformation ciblée métier, formation qualifiante, formation par le travail. La méthode de développement des produits de formation de BRUXELLES FORMATION s'applique aux opérations de préformation ciblée métier et de formation qualifiante. Les autres natures d'action font néanmoins également l'objet d'une définition, dans le cadre de l'extension au glossaire.

III. Consignes d'utilisation

Ce glossaire est présenté selon l'ordre alphabétique. Chaque entrée (concept) se compose des éléments suivants :





CONCEPT : concept faisant l'objet de la définition

- ① **Définition** : donne la définition/signification du concept
- ② **Source** : identifie l'organisme/l'initiative à l'origine de la définition
- ③ **Note(s)** (*facultatif*) illustre, précise ou commente la définition
- ④ **Lien(s)** (*facultatif*) : renvoie (selon l'ordre alphabétique) aux concepts pédagogiques liés et faisant l'objet d'une définition dans le glossaire ; les liens permettent la navigation d'un concept à l'autre au sein du glossaire.

Le glossaire des concepts pédagogiques est immédiatement suivi de son « extension », reprenant les quelques concepts utiles à la compréhension du contexte global de l'enseignement et de la formation professionnels.

Le glossaire peut être utilisé sous format imprimé ; il constitue cependant un outil plus pratique sous format électronique grâce à l'ajout d'un index et de liens dynamiques entre les concepts. Pour en bénéficier, il est conseillé de lire le fichier PDF avec **Adobe Reader** disponible gratuitement pour PC Windows, Mac, Tablettes, et Smartphones (plus d'informations sur www.adobe.fr).

Pour faciliter la navigation dans le glossaire et **retrouver rapidement une définition**, plusieurs options :

- Ouvrez les **signets**  dans le volet de gauche ; cliquez sur le signet **I. Table des matières**, la page correspondante s'affiche dans la zone de droite. Cliquez ensuite sur le concept pédagogique souhaité directement dans la table des matières.
- Ouvrez les **signets**  dans le volet de gauche ; cliquez sur le signet **IV. Glossaire des concepts pédagogiques** jusqu'à obtention de la liste alphabétique ; cliquez sur le signet correspondant au concept souhaité, la page correspondante s'affiche dans la zone de droite.
- Déroulez le menu **Edition, Rechercher**. Saisissez le mot dans la zone **Rechercher**, puis cliquez sur l'icône **Suivant**. Utilisez les icônes **Précédent** ou **Suivant** pour faire défiler les occurrences du mot recherché.
- Lorsque vous vous trouvez dans la fiche d'un concept pédagogique, cliquez dans la rubrique ④ **Lien(s)** sur le concept pédagogique associé dont vous souhaitez obtenir la définition, vous serez directement dirigé(e) vers ce dernier.

IV. Glossaire des concepts pédagogiques

A



ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- ❶ **Définition** : Enoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage (éducation et/ou formation).
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) ; Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET).
- ❸ **Note(s)** : Dans l'accord de coopération instituant le Cadre francophone des certifications (CFC), cette définition est complétée par des éléments spécifiques à l'enseignement supérieur (Art.1.1.)

L'acquis d'apprentissage est parfois appelé "Résultat d'apprentissage" ou "Learning outcome".
Les acquis d'apprentissage sont définis sous la forme de savoirs, aptitudes, complexité du contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité.
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Savoir ; Unité d'acquis d'apprentissage*



ACTIVITÉ-CLÉ

- ❶ **Définition** : Activités indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de son métier (quel que soit le contexte d'application).
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : On distingue les activités clés cœur de métier et les activités clés non cœur de métier. Les "Activités cœur de métier" sont les activités-clés les plus significatives par rapport à la finalité du métier et qui en font sa spécificité.
- ❹ **Lien(s)** : *Cœur (de) métier; Finalité (du métier) ; Métier*



APPRENTISSAGE FORMEL

- ❶ **Définition** : Apprentissage dispensé dans un contexte organisé et structuré (par exemple dans un établissement d'enseignement ou de formation ou sur le lieu de travail), et explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant ; il débouche généralement sur la certification.
- ❷ **Source** : Conseil de l'Union Européenne ; Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).
- ❸ **Note(s)** : Une autre acception du terme est également proposée dans l'Accord de coopération de la validation des compétences : "Apprentissage en vue d'obtenir une certification scolaire qui relève de la compétence de l'Enseignement de la Communauté française, donnant seul accès aux titres scolaires et qui produit, pour le porteur, des effets de droit inhérents à ces titres".
- ❹ **Lien(s)** : *Certification; Validation des compétences (professionnelles)*



APPRENTISSAGE INFORMEL

- ❶ **Définition** : Apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. Il ne débouche habituellement pas sur la certification.
- ❷ **Source** : Conseil de L'Union Européenne ; Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)
- ❸ **Note(s)** : Les acquis de l'apprentissage informel peuvent être validés, et le cas échéant certifiés, dans le cadre des processus de validation des acquis/compétences. Une autre acception du terme est également proposée dans le cadre de l'Accord de coopération de la validation des compétences : "Apprentissage résultant de toute expérience de vie".
- ❹ **Lien(s)** : *Certification; Validation des compétences (professionnelles)*



APPRENTISSAGE NON FORMEL

- ❶ **Définition** : Apprentissage lié à une expérience professionnelle ou réalisé en centre de formation et ne donnant pas lieu à une certification (au terme d'un processus d'apprentissage). Il résulte d'activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant.
- ❷ **Source** : Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)
- ❸ **Note(s)** : Les acquis de l'apprentissage non formel peuvent être validés, et le cas échéant certifiés, dans le cadre des processus de validation des acquis/compétences.
- ❹ **Lien(s)** : *Certification; Validation des compétences (professionnelles)*



APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE (LIFE LONG LEARNING)

- ❶ **Définition** : Toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les savoirs, savoir-faire, aptitudes, compétences et/ou qualifications, dans une perspective personnelle, sociale et/ou professionnelle.
- ❷ **Source** : Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence; Qualification professionnelle; Savoir; Savoir-faire*



APTITUDE

- ❶ **Définition** : Capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Les aptitudes peuvent être-cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériel, d'outils et d'instruments).
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : Le concept d'aptitude peut être assimilé à celui de "Capacité", définie comme la "mise en action, par un individu, des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux dont il dispose".
- ❹ **Lien(s)** : *Savoir; Savoir-faire; Savoir-faire comportemental*



ARCHITECTURE DE LA FORMATION

- ❶ **Définition** : Document de référence qui décrit la structuration et l'organisation de la formation en modules.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Elle se compose de modules "cœur métier" et d'extension et indique la nature des modules qui la composent, le caractère obligatoire ou optionnel de chaque module, l'organisation des modules entre eux et leur durée.
- ❹ **Lien(s)** : *Cœur (de) métier ; Module*



ATTESTATION DE PARTICIPATION

- ❶ **Définition** : Document attestant de la participation à une formation et précisant la période et le programme de formation.
- ❷ **Source** : *Bruxelles Formation*
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Autorité compétente, Programme*



ATTESTATION DE RÉUSSITE

- ❶ **Définition** : Document délivré au terme d'un processus d'évaluation normative par une autorité compétente lorsqu'elle établit qu'un individu possède les acquis d'apprentissage correspondant à une norme donnée.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : L'attestation de réussite est assimilée à la définition européenne du concept de "Certification".
Le Certificat de compétences acquises en formation (CECAF) est l'attestation de réussite délivrée lorsque les acquis d'apprentissage attestés correspondent à des compétences nécessaires pour l'obtention d'une qualification, un métier ou l'exercice d'une fonction. Le Certificat d'acquis de formation spécifique (CAFS) est l'attestation de réussite délivrée lorsque les acquis d'apprentissage attestés correspondent à des savoirs ressources spécifiques associés à des compétences professionnelles non directement référencées à un métier, un emploi ou une fonction et/ou nécessaires à la poursuite d'une formation.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Autorité compétente; Certification; Compétence; Évaluation ; Métier; Qualification professionnelle*



AUTONOMIE

- ❶ **Définition** : Marge de manœuvre dont dispose un individu dans la réalisation de ses tâches et/ou dans l'organisation de son travail en tenant compte des instructions données par son superviseur et des contraintes de son environnement de travail.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Compétence; Compétence professionnelle; Responsabilité*



AUTORITÉ COMPÉTENTE

- ❶ **Définition** : Autorité légalement constituée par les pouvoirs publics. Elle est chargée de la conception et de la délivrance des certifications et/ou de la validation et de la reconnaissance des acquis d'apprentissage.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION, sur base du Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET) et du Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)
- ❸ **Note(s)** : En tant qu'autorité compétente, BRUXELLES FORMATION est chargée de la formation professionnelle des adultes en Région de Bruxelles-Capitale (opérateur et régisseur).
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Certification; Formation professionnelle; Reconnaissance des acquis*

C



CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION QUALIFIANTE

- ❶ **Définition** : Document de référence qui décrit les modalités de gestion pédagogique du parcours de formation modulaire, ainsi que certains éléments d'organisation pédagogique de l'action de formation.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : A BRUXELLES FORMATION, le cahier des charges constitue le référentiel d'organisation de l'action de formation.
Dans le cadre particulier des conventions de partenariat conclues entre BRUXELLES FORMATION et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, un cahier des charges spécifie, par nature d'action de formation : la nature des actions à promouvoir, les objectifs opérationnels qui leur sont assignés, les critères de sélection des actions, les modalités de partenariat entre BRUXELLES FORMATION et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les modalités d'implication des organisations professionnelles représentatives du monde du travail et de l'entreprise et les modalités d'évaluation des actions.
- ❹ **Lien(s)** : *Référentiel*



CERTIFICATION

- ❶ **Définition** : Résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée.
- ❷ **Source** : Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)
- ❸ **Note(s)** : La définition européenne de la certification est celle utilisée par BRUXELLES FORMATION pour définir le concept d' "Attestation de réussite". En formation professionnelle, une certification est constituée d'un ensemble cohérent et significatif d'acquis d'apprentissage visant la poursuite de formation, l'insertion ou le maintien sur le marché de l'emploi ou la spécialisation professionnelle.
A noter que le terme anglais "Qualification" est assimilé au terme français de "Certification".
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Attestation de réussite; Autorité compétente; Évaluation certificative*



CŒUR (DE) MÉTIER

- ❶ **Définition** : Le cœur métier est constitué par l'ensemble des activités-clés qui en font sa spécificité. C'est le noyau dur des activités d'un métier.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Activité-clé; Métier*



COMPÉTENCE

- ❶ **Définition** : Capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'apprentissage et pour le développement professionnel ou personnel.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilités et de niveau d'autonomie.
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Savoir; Savoir-faire*



COMPÉTENCE PRÉPARATOIRE

- ❶ **Définition** : Compétence pré-requise à la mise en œuvre des compétences professionnelles propres à un ou plusieurs métier(s) d'un même secteur.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Les compétences préparatoires font l'objet d'une préformation ciblée métier.
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence; Compétence professionnelle; Métier; Préformation ciblée métier*



COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

- ❶ **Définition** : Aptitude, mesurable, à mettre en œuvre les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux strictement nécessaires à l'accomplissement d'une tâche dans une situation de travail.
- ❷ **Source** : Consortium de validation des compétences (CVDC)
- ❸ **Note(s)** : Les compétences professionnelles font l'objet de la formation qualifiante. Dans les référentiels de BRUXELLES FORMATION, les compétences professionnelles sont déclinées en compétences professionnelles transversales et en compétences professionnelles spécifiques (techniques).

Le Consortium de validation des compétences définit 3 niveaux de compétence :

1. Le « professionnel compétent » est capable de bien exécuter son travail, conformément aux procédures et/ou aux prescriptions. Il est efficace (c'est-à-dire : il répond à ce qui lui est demandé). Ce niveau correspond au niveau d'entrée dans l'emploi.
 2. Le « professionnel confirmé » est capable de travailler vite et bien, avec une économie de moyens, conformément aux procédures et/ou aux prescriptions. Il est efficace et efficient (c'est-à-dire : il répond à ce qui lui est demandé, de façon économique en temps et en ressources). À titre indicatif, ce niveau correspond à une expérience professionnelle utile de 2 à 5 ans dans le métier.
 3. Le « professionnel expérimenté » est capable de travailler vite et bien, avec une économie de moyens, en s'adaptant face aux problèmes qu'il rencontre. Il est efficace, efficient et adaptatif (c'est-à-dire : il est capable d'aller au-delà de ce qui lui est demandé). À titre indicatif, ce niveau correspond à une expérience professionnelle utile de minimum 5 ans dans le métier (cette durée pouvant varier d'un secteur ou d'une situation professionnelle à l'autre)
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence transversale, Formation qualifiante; Référentiel des compétences professionnelles; Référentiel métier; Savoir; Savoir-faire; Savoir-faire comportemental ; Seuil d'embauche*



COMPÉTENCE TRANSVERSALE

❶ **Définition** : Compétences professionnelles, nécessairement complémentaires aux compétences techniques requises pour l'exercice d'un métier. Elles demandent une implication personnelle du travailleur dans un cadre contractuel et dans un contexte professionnel donnés. Elles se déclinent en trois dimensions : méthodologique, sociale et contributionnelle.

❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION

❸ **Note(s)** :

Les compétences transversales méthodologiques renvoient aux notions d'adaptabilité et d'autonomie. Leurs composantes principales relèvent de la capacité à réagir de façon méthodologiquement adéquate aux tâches demandées et aux changements susceptibles d'intervenir et à trouver des solutions de manière autonome.

Les compétences transversales sociales renvoient à la notion de sociabilité. Sa composante principale relève de la capacité à collaborer avec autrui selon des modes de communication et de coopération adéquats.

Les compétences transversales contributionnelles renvoient aux notions de responsabilité et de participation. Leurs composantes principales relèvent de la capacité à assumer ses responsabilités et à décider de son propre chef ainsi qu'à la capacité à contribuer de manière constructive à son environnement professionnel.

❹ **Lien(s)** : *Compétence; Compétence professionnelle; Métier*



COMPLEXITÉ DU CONTEXTE

❶ **Définition** : Le SFMQ distingue 4 types de complexité des situations de travail :

- Situations simples et identiques à chaque prestation
- Situations simples et similaires
- Situations complexes et similaires
- Situations complexes et inédites

❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)

❸ **Note(s)** : /

❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Compétence; Compétence transversale*



CONDITION D'ACCÈS (EN FORMATION)

- ❶ **Définition** : L'ensemble des conditions, circonstances ou exigences (par ex. qualification, niveau d'études, compétences ou expérience professionnelle, convention de partenariat entre opérateurs, etc.) qui déterminent l'admission des individus dans les établissements d'enseignement et de formation et leur participation aux programmes.
- ❷ **Source** : Europass
- ❸ **Note(s)** : Pour BRUXELLES FORMATION, les conditions d'accès regroupent des éléments d'ordre administratif (critères administratifs, réglementaires ou légaux -âge, statut, niveau de diplôme,...- ou en lien avec des exigences spécifiques du métier concerné –possession d'un permis de conduire,...) et d'ordre pédagogique (prérequis minimaux, c'est-à-dire les acquis dont la personne doit faire la preuve pour pouvoir suivre la formation). Les conditions d'accès sont parfois confondues avec les prérequis ; l'une des conditions d'accès en formation est donc de satisfaire aux prérequis.
- ❹ **Lien(s)** : *Prérequis*



CRITÈRE

- ❶ **Définition** : Qualité que l'on attend d'un objet évalué ou d'un aspect particulier de cet objet.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : Le Consortium de validation des compétences (CVDC) décline le concept en définissant également le concept de Critère minimal : "Critère qui, s'il n'est pas rencontré, conduit à la non réussite de l'épreuve dans son ensemble".
Le critère est composé de divers "indicateurs" qui permettent d'observer si le critère respecte la qualité attendue.
- ❹ **Lien(s)** : *Évaluation certificative; Indicateur*

D



DIMENSION

- ❶ **Définition** : Les dimensions se rapportent aux aspects dominants traversant les différentes activités d'un métier. On peut parler de la dimension physique d'un métier, ou encore de ses dimensions technique, d'organisation ou de communication.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Dans les référentiels métier-activités-compétences de BRUXELLES FORMATION, les dimensions permettent de classer les activités-clés et les compétences spécifiques et transversales associées.
- ❹ **Lien(s)** : *Activité-clé; Compétence professionnelle; Compétence transversale; Métier*



DOSSIER PÉDAGOGIQUE INDIVIDUEL DU STAGIAIRE

- ❶ **Définition** : Outil qui vise à recueillir et à consigner les informations utiles aux suivis pédagogiques, afin de prendre en compte l'évolution du stagiaire par rapport au développement des compétences et de soutenir les décisions relatives à la gestion de son parcours de formation.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Le "plan individuel de formation" fait partie intégrante du dossier pédagogique individuel du stagiaire.
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence; Parcours individuel de formation; Plan individuel de formation*

E



EMPLOI-MÉTIER

- ❶ **Définition** : Ensemble homogène de situations de travail réelles présentant des similitudes en termes de missions, de contenu des activités effectuées et des compétences exercées.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : L'emploi-métier fait l'objet du référentiel métier.
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence; Compétence professionnelle; Métier; Référentiel métier*



ÉVALUATION

- ❶ **Définition** : Processus qui consiste à recueillir un ensemble d'informations objectives (pertinentes, fiables et valides) et à confronter ces informations à un ensemble de critères adéquats, en vue de prendre une décision.
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : L'initiative Europass définit l'évaluation des acquis d'apprentissage comme le "Processus consistant à apprécier les aptitudes et compétences d'un individu à l'aune de critères prédéfinis (résultats attendus, mesure des résultats/acquis d'apprentissage). L'évaluation des acquis débouche habituellement sur la certification".
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Certification; Critère; Évaluation formative; Évaluation certificative; Indicateur*



ÉVALUATION CERTIFICATIVE

- ❶ **Définition** : Évaluation qui permet de situer les acquis d'apprentissage d'un apprenant par rapport à une norme établie et prédéfinie, en vue d'établir leur maîtrise et de les certifier : telle compétence est évaluée avec un degré de qualité attendu et un niveau de maîtrise minimum.
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : Le profil d'évaluation du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) est la norme qui s'applique aux opérateurs publics de formation, au Consortium de validation des compétences, aux organismes d'insertion socioprofessionnelle et à l'enseignement qualifiant. Le profil d'évaluation du SFMQ détermine pour chaque unité d'acquis d'apprentissage (UAA) la situation d'évaluation représentative et le cadre de référence de l'évaluation exigés en vue de la délivrance d'une certification.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Certification; Compétence; Critère; Évaluation; Évaluation formative; Indicateur; Profil formation ; Unité d'acquis d'apprentissage*



ÉVALUATION FORMATIVE

- ❶ **Définition** : Évaluation qui permet au stagiaire, en cours d'apprentissage, de repérer ses progrès, d'identifier ses points forts, de comprendre ses propres difficultés et d'y remédier en connaissance de cause. Le formateur aide à cette compréhension et propose les remédiations nécessaires.
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : L'évaluation formative apporte également au formateur les informations utiles à l'ajustement de la formation.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Évaluation; Évaluation*

F



FILIÈRE DE FORMATION

- ❶ **Définition** : Succession ordonnée de diverses opérations de formation professionnelle mises en œuvre par un ou plusieurs opérateurs.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Dans le contexte de l'insertion socioprofessionnelle ou lorsqu'on cherche à promouvoir des passerelles, une filière de formation est organisée, et idéalement planifiée et coordonnée, pour des groupes de personnes à qui elle propose un parcours-type. Elle peut comprendre une ou plusieurs passerelles.
La notion de filière est également parfois utilisée pour désigner le type d'organisme qui dispense la formation (filière d'enseignement, filière de formation professionnelle, filière d'insertion socioprofessionnelle,...).
- ❹ **Lien(s)** : *Formation professionnelle; Passerelle*



FINALITÉ (DU MÉTIER)

- ❶ **Définition** : La finalité est le sens du métier, c'est-à-dire sa contribution spécifique au processus productif (économique ou social) dans lequel il s'insère.
- ❷ **Source** : Consortium de validation des compétences (CVDC)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Métier*



FORMATION PROFESSIONNELLE

- ❶ **Définition** : Toutes les mesures ayant pour but de donner à une personne la capacité professionnelle requise pour exercer une activité professionnelle salariée. La formation professionnelle consiste notamment dans :
- ❑ l'apprentissage d'un métier, d'une profession ou d'une fonction ;
 - ❑ l'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction ;
 - ❑ l'acquisition d'une formation de base nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle ;
 - ❑ la reconversion professionnelle, le perfectionnement et l'élargissement de connaissances professionnelles ou leur adaptation à l'évolution du métier, de la profession ou de la fonction ;
 - ❑ l'observation de personnes aux fins visées ci-dessus, pendant le temps nécessaire pour décider de leurs aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable.
- ❷ **Source** : Décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994 portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP).
- ❸ **Note(s)** : La formation professionnelle recouvre diverses opérations de formation : alphabétisation, formation de base, détermination, préformation ciblée métier, formation par le travail et formation qualifiante.
- ❹ **Lien(s)** : *Alphabétisation; Détermination (professionnelle); Formation de base; Formation par le travail; Formation qualifiante; Métier; Préformation ciblée métier; Qualification professionnelle*



FORMATION QUALIFIANTE

- ❶ **Définition** : Les opérations de formation professionnelle qualifiante consistent soit en l'apprentissage d'un métier, d'une profession, d'une fonction, soit, en l'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction. Elles doivent concourir à l'accès à un emploi qualifié dans un secteur professionnel donné, public ou privé.
- ❷ **Source** : Décret ISP du 27 avril 1995
- ❸ **Note(s)** : La formation qualifiante vise l'acquisition des compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier ou d'une fonction. On parle aussi de formation professionnalisante.
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence; Emploi-métier; Métier; Qualification professionnelle*



FORMATION TRANSVERSALE

- ❶ **Définition** : les formations transversales visent l'acquisition de compétences utiles à l'insertion professionnelle non directement liées à un métier.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Alphabétisation; Détermination (professionnelle); Formation de base.*

G



GRAPPE DE METIERS

- ❶ **Définition** : Énumération structurée de l'ensemble des métiers liés par un même type de production, de services visant à préciser la portée d'un métier par rapport aux métiers voisins, à déterminer les éventuelles parties communes entre métiers, à hiérarchiser les métiers au sein de la grappe en fonction de différents critères (autonomie relative, complexité des activités et des contextes, aspects intersectoriels...).
- ❷ **Source** : SFMQ.
- ❸ **Note(s)** : La grappe précise aussi l'accroche des métiers au Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (Rome V3), répertoire commun aux autres régions de Belgique, à la France et au grand-duché de Luxembourg).
- ❹ **Lien(s)** : *Emploi-métier; Métier, Profil métier.*

**INDICATEUR**

- ❶ **Définition** : Signe observable et/ou mesurable à partir duquel on peut vérifier que la qualité exprimée dans le critère est bien rencontrée. L'indicateur est un indice observable d'un critère ; il permet de « contextualiser » le critère ; de préciser ce qui est attendu.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Critère; Évaluation certificative*

M



MÉTIER

- ❶ **Définition** : Ensemble cohérent d'activités professionnelles réalisées par une personne dans le cadre d'un processus productif.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : La notion de métier est à distinguer de celles d'emploi et de fonction, définies par BRUXELLES FORMATION :
 - Emploi** : Occupation confiée à une personne dans le cadre d'un contrat de travail, en échange d'une rémunération et dans des conditions d'exercice spécifiques (durée du travail, salaire, carrière, etc.) ;
 - Fonction** : Ensemble interdépendant d'activités et de tâches qui concourent à assurer un certain résultat ; elle est spécifique à une organisation.
- ❹ **Lien(s)** : *Cœur (de) métier; Emploi-métier*



MODULE

- ❶ **Définition** : Unité de formation qui forme un tout en soi, possédant des conditions d'entrée et de sortie, intégrable dans différents ensembles cohérents de formation.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Le concept de module est assimilé à celui d'unité de formation. BRUXELLES FORMATION identifie divers types de modules :
- Module qualifiant (MQ) : Unité de formation qui vise l'acquisition et la vérification de la maîtrise de compétences définies en référence à des activités exercées dans un ou plusieurs emploi(s)-métier(s) et identifiées en terme de situations observables et évaluables ;
 - Module Ressources (MR) : Unité de formation qui vise l'acquisition et la vérification de la maîtrise de savoirs ressources (savoirs, savoir-faire et/ou savoir-faire comportementaux) propres à un ou plusieurs produits de formation ;
 - Module d'intégration (MI) : Unité de formation qui vise la mise en œuvre et, le cas échéant, la vérification de la maîtrise (épreuve intégrée) d'un ensemble de compétences définies en référence à des activités exercées dans un ou plusieurs emploi(s)-métier(s). Les divers modules sont regroupés pour constituer :
 - la formation qualifiante "cœur de métier" : Ensemble de modules qualifiants, ressources et, le cas échéant, d'intégration qui visent l'acquisition de compétences cœur de métier ;
 - la formation qualifiante d'extension : Ensemble de modules qualifiants qui visent l'acquisition de compétences qui ne sont pas cœur de métier.
- ❹ **Lien(s)** : *Cœur (de) métier; Compétence; Condition d'accès (en formation) ; Emploi-métier ; Formation qualifiante; Savoirs ressources; Unité de formation*

**OBJECTIF (PÉDAGOGIQUE) DE FORMATION**

- ❶ **Définition** : Enoncé des acquis d'apprentissage qui doivent être maîtrisés à l'issue d'une unité de formation/un module.
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : Déclinaison en :
 - Objectif global : L'objectif global décrit une performance observable, attendue au terme d'une unité de formation/un module ;
 - Objectifs spécifiques ou opérationnels : Les objectifs spécifiques décrivent, de manière opérationnelle, sous la forme d'actions observables, les savoirs et aptitudes attendus au terme d'une unité de formation/un module.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Aptitude; Compétence; Unité de formation*

P



PARCOURS INDIVIDUEL DE FORMATION

- ❶ **Définition** : Parcours pédagogique composé de l'ensemble des séquences d'apprentissage et des différentes étapes, décisionnelles ou non, par lesquelles l'apprenant passe en vue d'acquérir des savoirs, aptitudes et/ou compétences.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Dans l'usage, on peut également rencontrer le terme de parcours individualisé de formation.
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence; Dossier pédagogique individuel du stagiaire; Plan individuel de formation ; Savoir; Séquence de formation; Unité de formation*



PASSERELLE

- ❶ **Définition** : Mécanisme qui permet le passage construit entre deux opérations de formation, basé sur la reconnaissance automatique des acquis de l'individu. Ceci implique l'adhésion des opérateurs concernés - quand ils sont plusieurs - fondée sur une norme commune et sur un dispositif d'évaluation de ces acquis reconnu par tous.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Évaluation; Filière de formation; Reconnaissance des acquis*



PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION

- ❶ **Définition** : Document qui prévoit le déroulement des étapes de la formation, rend compte de la réussite des unités de formation et des décisions relatives au parcours du stagiaire.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Dossier pédagogique individuel du stagiaire; Parcours individuel de formation; Unité de formation*



PRÉFORMATION CIBLÉE MÉTIER

- ❶ **Définition** : Opération de formation qui vise l'acquisition des prérequis nécessaires pour entrer en formation qualifiante dans un secteur professionnel et/ou un métier clairement définis. Elle permet au stagiaire de remettre à niveau ses connaissances générales et d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux liés au secteur professionnel et au métier choisi.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION - Cahier des charges des actions de préformation, en vertu de l'Arrêté 2002/n°147 du 12 décembre 2002 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995
- ❸ **Note(s)** : La préformation ciblée métier vise l'acquisition des compétences préparatoires requises pour l'entrée en formation qualifiante.
Le décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 intègre dans sa définition des opérations de base pré-qualifiante (ou préformation) tout ou partie des opérations de formation de base et de préformation ciblée métier. Or BRUXELLES FORMATION et les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle opèrent une distinction entre ces deux natures d'action : d'une part, la formation de base non liée à un secteur professionnel ou à un métier précis et, d'autre part, la préformation ciblée métier liée à un secteur professionnel et à un (ou des) métier(s).
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence préparatoire; Formation de base; Formation qualifiante; Métier; Prérequis; Savoir, Savoir-faire; Savoir-faire comportemental*



PRÉREQUIS

- ❶ **Définition** : Aptitudes et compétences nécessaires pour accéder au parcours de formation et réaliser les apprentissages nouveaux visés par les unités/modules de formation.
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : Les prérequis sont, soit vérifiés par des tests et/ou des épreuves, soit font l'objet d'une reconnaissance d'acquis attestés en interne ou par un autre opérateur.
- ❹ **Lien(s)** : *Apprentissage formel; Aptitude; Compétence; Condition d'accès (en formation) ; Reconnaissance des acquis; Unité de formation*



PROFIL DE CERTIFICATION

- ❶ **Définition** : Document de référence définissant le lien entre une formation et la certification associée et un ou des profil(s) formation(s) élaboré(s) par le Service francophone des Métiers et des Qualifications et dûment approuvé(s) par les Gouvernements.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Certification; Profil formation*



PROFIL FORMATION

- ❶ **Définition** : Profil composé des unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités-clés métier ainsi que d'un profil d'évaluation et d'un profil d'équipement.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : Le profil formation est établi par la Chambre Enseignement-Formation du SFMQ. Il comporte :
 - ❑ Le profil d'évaluation, qui détermine des seuils de maîtrise minima exigés en vue de la délivrance d'une attestation de compétence ou en vue de servir de référence à l'élaboration des épreuves certificatives destinées à l'enseignement en ce compris l'Enseignement de promotion sociale ;
 - ❑ Le profil d'équipement qui détermine l'équipement et l'infrastructure suffisants à la mise en œuvre du profil formation dans une perspective de formation et d'enseignement. L'équipement peut être localisé soit dans l'école ou dans un centre de formation, soit chez un partenaire et, notamment, dans un Centre de compétence, un Centre de référence, un Centre de technologies avancées, une entreprise.
- ❹ **Lien(s)** : *Activité-clé; Certification; Évaluation; Unité d'acquis d'apprentissage*



PROFIL MÉTIER

- ❶ **Définition** : Profil composé de la grappe de métiers dans laquelle s'inscrit le métier ciblé, d'un référentiel métier et d'un référentiel des compétences professionnelles.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : Le profil métier est établi par la Chambre des Métiers du SFMQ.
- ❹ **Lien(s)** : *Référentiel des compétences professionnelles; Référentiel métier*



PROGRAMME

- ❶ **Définition** : Document reprenant un ensemble d'activités, de contenus de formation et/ou de méthodes mis en œuvre pour réaliser les objectifs pédagogiques définis (acquisition de savoirs, aptitudes et/ou compétences) et organisé dans un ordre logique et sur une période déterminée.
- ❷ **Source** : Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)
- ❸ **Note(s)** : Dans le cadre des conventions de partenariat conclues entre BRUXELLES FORMATION et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, le programme de formation précise les objectifs globaux et spécifiques visés par l'action de formation, ainsi que les matières associées, la manière dont ils sont évalués et la durée du programme complet.
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence, Objectif (pédagogique) de formation; Savoir*

Q



QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- ❶ **Définition** : Ensemble des aptitudes et des compétences acquises qui permettent d'exercer un métier.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Sur le marché du travail, la définition de la qualification fait l'objet d'une négociation collective, qui fixe un repère social (au niveau de l'entreprise, de la branche, du secteur professionnel,...) et se traduit par un salaire, un statut, un titre.
Le terme anglais "qualification" est assimilé au concept francophone de "certification".
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence; Métier; Sortie métier*

R



RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- ❶ **Définition** : Prise en considération par un opérateur d'enseignement ou de formation des aptitudes et compétences acquises par un individu. Le processus de reconnaissance débouche sur une décision d'admission au parcours de formation et sur l'octroi de dispense d'unité(s) de formation.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Dans le cadre particulier de l'enseignement de promotion sociale, les établissements sont autorisés à prendre en considération pour l'admission aux unités de formation les capacités acquises dans d'autres filières d'enseignement ou chez d'autres opérateurs de formation, mais aussi via l'expérience professionnelle. L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 fixe ainsi les modalités de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale.
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence; Condition d'accès (en formation); Unité de formation*



RÉFÉRENTIEL

- ❶ **Définition** : Document descriptif donnant des repères conceptuels et méthodologiques, pouvant servir d'outil de dialogue et de concertation entre les divers acteurs concernés (apprenant, opérateur de formation, secteur professionnel, etc.).
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : Les référentiels peuvent décrire le métier, les activités et les compétences professionnelles, la formation, l'évaluation.
- ❹ **Lien(s)** : *Cahier des charges de la formation qualifiante; Référentiel des compétences professionnelles; Référentiel d'évaluation; Référentiel de formation; Référentiel de validation; Référentiel métier*



RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- ❶ **Définition** : Document qui liste les activités-clés du métier ciblé et les compétences professionnelles associées.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : Les référentiel des compétences professionnelles est l'une des composantes du profil métier.
A BRUXELLES FORMATION, le référentiel des compétences professionnelles et le référentiel métier constituent un document unique : le référentiel métier-activités-compétences (REMAC).
- ❹ **Lien(s)** : *Activité-clé; Compétence professionnelle; Métier; Profil métier ; Référentiel métier*



RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

- ❶ **Définition** : Document reprenant, pour la formation professionnelle, un ensemble d'activités, de contenus de formation et/ou de méthodes mises en œuvre pour réaliser les objectifs de formation définis préalablement en termes d'acquisition de savoirs, d'aptitudes et de compétences ; les activités, contenus et méthodes sont organisés dans un ordre logique et sur une période déterminée.
- ❷ **Source** : Opérateurs Publics de Formation (BRUXELLES FORMATION, FOREM, IFAPME)
- ❸ **Note(s)** : A BRUXELLES FORMATION, le référentiel de formation et le référentiel d'évaluation constituent un document unique : le référentiel formation-évaluation (REFOR).
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Objectif (pédagogique) de formation; Unité de formation*



RÉFÉRENTIEL DE VALIDATION

- ❶ **Définition** : Document qui établit les modalités d'épreuve et d'évaluation des compétences définies et mises en œuvre dans l'unité de compétence. Ces compétences sont évaluées au niveau du professionnel compétent.
- ❷ **Source** : Consortium de validation des compétences (CVDC)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence professionnelle; Évaluation; Seuil d'embauche; Unité de compétence*



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

- ❶ **Définition** : Document qui décrit, pour chaque unité de formation, les modalités d'épreuve (situation, tâches et conditions de réalisation) et d'évaluation (critères, indicateurs et seuil de réussite) à mettre en œuvre.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : A BRUXELLES FORMATION, le référentiel de formation et le référentiel d'évaluation constituent un document unique : le référentiel formation-évaluation (REFOR).
- ❹ **Lien(s)** : *Critère; Évaluation certificative; Indicateur; Seuil de réussite; Unité de formation*



RÉFÉRENTIEL MÉTIER

- ❶ **Définition** : Document qui définit le métier en termes de productions et de services attendus. Il situe le métier par rapport aux métiers proches, au niveau de responsabilité, au niveau de professionnalisation et de spécialisation,...
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : A BRUXELLES FORMATION, le référentiel des compétences professionnelles et le référentiel métier constituent un document unique : le référentiel métier-activités-compétences (REMAC).
- ❹ **Lien(s)** : *Métier; Profil métier*



RESPONSABILITÉ

- ❶ **Définition** : Le SFMQ définit 3 niveaux différents de responsabilité dans l'exercice d'un métier (un ou plusieurs niveaux par métier) :
 1. Métier exercé sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique
 2. Métier exercé seul (sans supérieur hiérarchique, sans personne à superviser)
 3. Métier exercé en étant responsable de plusieurs personnes
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Compétence; Compétence transversale; Métier*

S



SAVOIR

- ❶ **Définition** : Résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Savoirs ressources*



SAVOIR-FAIRE

- ❶ **Définition** : Habileté à mettre en œuvre son expérience et ses savoirs dans l'exercice d'une activité professionnelle.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Savoir; Savoirs ressources*



SAVOIR-FAIRE COMPORTEMENTAL

- ❶ **Définition** : Capacité réflexive de la personne face aux situations professionnelles qu'elle rencontre. Cette capacité peut être d'ordre organisationnel (par rapport à la qualité de son travail : prioriser, anticiper, vérifier, ordonner,...), d'ordre social/relationnel (par rapport à autrui : négocier, argumenter, coopérer,...) et d'ordre psycho-affectif (par rapport à soi-même et à ses propres limites: s'adapter, se former,...).
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Savoirs ressources*



SAVOIRS RESSOURCES

- ❶ **Définition** : Ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux mobilisés par un individu dans l'exercice d'une compétence.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Compétence; Savoir; Savoir-faire; Savoir-faire comportemental*



SÉQUENCE DE FORMATION

- ❶ **Définition** : Unité constitutive d'un module. Elle vise l'acquisition d'une ou plusieurs compétences et de ressources associées.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Un module de formation peut contenir plusieurs séquences de formation.
- ❹ **Lien(s)** : *Module; Unité de formation*



SEUIL D'EMBAUCHE

- ❶ **Définition** : Niveau d'entrée dans l'emploi qui correspond au professionnel compétent, capable d'exécuter son travail, conformément aux procédures et/ou aux prescriptions. Il est efficace (c'est-à-dire : il répond à ce qui lui est demandé).
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION (sur base du Consortium de validation des compétences – CVDC)
- ❸ **Note(s)** : Le seuil d'embauche est parfois également appelé seuil d'employabilité. "Employabilité" : Combinaison des facteurs qui permettent aux individus de se préparer et d'accéder à l'emploi, de s'y maintenir, et de progresser au cours de leur carrière (Europass). Le seuil d'employabilité comporte à la fois une dimension personnelle et une dimension collective qui résulte notamment de la conjoncture économique, du niveau de qualification des personnes en recherche d'emploi, des pratiques de recrutement des entreprises,...
- ❹ **Lien(s)** : *Sortie intermédiaire; Sortie métier*



SEUIL DE RÉUSSITE

- ❶ **Définition** : Valeur attendue (mesure ou constat) à partir de laquelle on considère qu'un critère ou un indicateur est satisfait.
- ❷ **Source** : SFMQ
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Critère; Évaluation; Évaluation certificative; Indicateur*



SORTIE INTERMÉDIAIRE

- ❶ **Définition** : Regroupement d'unités de formation dont les acquis d'apprentissage correspondent à un seuil d'employabilité et peuvent être valorisés sur le marché de l'emploi.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : La sortie intermédiaire d'une formation ne permet pas la maîtrise de l'ensemble des acquis d'apprentissage visé par un métier.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Seuil d'embauche; Seuil de réussite; Sortie métier; Unité de formation*



SORTIE MÉTIER

- ❶ **Définition** : Ensemble des unités de formation qui visent les activités et/ou les compétences cœur de métier.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION
- ❸ **Note(s)** : Une sortie intermédiaire peut être définie lorsqu'un ensemble d'acquis d'apprentissage est valorisable sur le marché de l'emploi.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Cœur (de) métier; Compétence professionnelle; Qualification professionnelle; Sortie intermédiaire; Unité de formation*

T



TITRE DE COMPÉTENCE

- ❶ **Définition** : Document légal délivré par le Consortium de Validation des compétences au nom des trois Gouvernements francophones. Etabli au nom d'une personne, il atteste officiellement ses compétences professionnelles, c'est-à-dire sa maîtrise d'une partie d'un métier.
- ❷ **Source** : Consortium de validation des compétences (CVDC)
- ❸ **Note(s)** : A l'intérieur d'un métier, plusieurs titres de compétence peuvent être obtenus. Chacun de ces titres peut être valorisé sur le marché de l'emploi.
- ❹ **Lien(s)** : *Certification; Compétence professionnelle; Métier; Unité de compétence*

U



UNITÉ D'ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- ❶ **Définition** : Ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage qui peut être évalué et validé.
- ❷ **Source** : Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).
- ❸ **Note(s)** : Les unités d'acquis d'apprentissage (UAA) constituent les éléments dont la maîtrise est reconnue sur le Certificat de compétences acquises en formation délivré par Bruxelles Formation, l'IFAPME, le Forem et le SFPME. A BRUXELLES FORMATION, une unité d'acquis d'apprentissage est assimilée à une ou plusieurs unité(s) de formation.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Certification; Évaluation; Unité de formation*



UNITÉ DE COMPÉTENCE

- ❶ **Définition** : Ensemble des compétences mobilisées pour mettre en œuvre une ou plusieurs activités-clés qui relèvent d'une même unité de contexte, c'est-à-dire qui se réalisent dans un même temps, dans un même lieu et qui ne peuvent être dissociées.
- ❷ **Source** : Consortium de validation des compétences (CVDC)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Activité-clé ; Compétence professionnelle; Titre de compétence*



UNITÉ DE FORMATION

- ❶ **Définition** : Ensemble d'aptitudes et/ou de compétences qui constitue un élément cohérent d'apprentissage et de certification.
- ❷ **Source** : Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)
- ❸ **Note(s)** : /
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude; Compétence; Certification; Module; Séquence de formation; Unité d'acquis d'apprentissage*

V. Extension au glossaire



ALPHABÉTISATION

- ❶ **Définition** : Les opérations d'alphabétisation consistent en l'acquisition des prérequis et la remise à niveau des connaissances en matière de lecture, d'écriture et de calcul, en vue de poursuivre une formation professionnelle qualifiante ou une formation de base. L'alphabétisation vise les personnes qui ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle et qui ne sont pas détentrices, au début de l'activité, du certificat d'étude de base décerné par le ministère de l'éducation ou de tout autre diplôme équivalent.
- ❷ **Source** : Décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle.
- ❸ **Note(s)** : L'alphabétisation vise à apprendre à parler, écrire, lire et calculer à des adultes n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme scolaire. Les étrangers scolarisés qui maîtrisent l'écrit dans leur langue maternelle ne doivent donc normalement pas être orientés vers l'alphabétisation, mais vers les cours de Français Langue Etrangère (FLE).
Au-delà des opérations d'alphabétisation menées dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, l'alphabétisation est également développée dans une perspective d'éducation permanente. "Elle n'est donc pas une fin en soi, mais un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement" (Charte Lire et Ecrire asbl).
Divers outils de positionnement permettent d'identifier le niveau du futur apprenant pour les trois domaines de compétences linguistiques (l'oral -compréhension et expression-, la lecture et l'écriture) et de faciliter son orientation vers les parcours d'insertion et de formation les plus appropriés.
- ❹ **Lien(s)** : *Formation de base; Formation professionnelle; Formation qualifiante; Préformation ciblée métier; Prérequis*



CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (CEC)

- ❶ **Définition** : Cadre de référence commun qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification. Il joue le rôle d'outil de transposition pour faciliter la lecture et la compréhension des certifications dans différents pays et systèmes européens. Il a deux objectifs principaux: promouvoir la mobilité des citoyens entre les pays et faciliter l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- ❷ **Source** : Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- ❸ **Note(s)** : Le CEC définit huit niveaux de référence énoncés sous la forme de résultats/d'acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes et/ou compétences).
En Belgique, au vu de la structure institutionnelle, le CEC n'a pas été décliné en un Cadre national des certifications (CNC) unique, mais en divers cadres, directement en lien avec les entités fédérées.
Le Cadre francophone des certifications (CFC) s'appliquera, dès validation par les divers Gouvernements concernés, aux formations offertes par les opérateurs publics d'enseignement, de formation professionnelle et de validation des compétences de la fédération Wallonie-Bruxelles.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Aptitude; Compétence; Certification; Apprentissage tout au long de la vie (LIFE LONG learning) ; Savoir*



CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (CFC)

- ❶ **Définition** : le CFC est un cadre à double entrée permettant le positionnement de certifications délivrées, d'un part, par les acteurs de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé et de promotion sociale et d'autre part, par les acteurs de la formation professionnelle et de la validation des compétences.
- ❷ **Source** : CFC
- ❸ **Note(s)** : Ce Cadre est un instrument de transparence des certifications : Il permet de positionner sur huit niveaux les certifications en fonction de descripteurs portant à la fois sur les savoirs et aptitudes acquis, et le contexte, l'autonomie et le niveau de responsabilité requis pour leur mise en œuvre.
- ❹ **Lien(s)** : *Aptitude ; Autonomie ; Certification ; Responsabilité ; Savoirs.*



CADRE EUROPÉEN DE RÉFÉRENCE POUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS (EQAVET)

- ❶ **Définition** : Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité en tant qu'instrument de référence destiné à aider les États membres à promouvoir et à contrôler l'amélioration constante de leurs systèmes d'enseignement et de formation professionnels, sur la base de références européennes communes. Ce cadre devrait contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de formation professionnels et à accroître sa transparence et la cohérence des évolutions politiques entre États membres dans ce domaine, en favorisant ainsi la confiance mutuelle, la mobilité des travailleurs et des apprenants et l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- ❷ **Source** : Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2009 relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels.
- ❸ **Note(s)** : La méthodologie proposée par le cadre s'appuie sur :
 - un cycle en quatre phases (planification, mise en œuvre, évaluation et réexamen) ;
 - des critères de qualité et des descripteurs indicatifs pour chaque phase du cycle ;
 - des indicateurs communs qui permettent d'évaluer les objectifs, les moyens, les processus et les résultats de la formation. Certains indicateurs sont fondés sur des données statistiques, d'autres sont d'ordre qualitatif.
- ❹ **Lien(s)** : *Acquis d'apprentissage; Aptitude; Compétence; Certification, Apprentissage tout au long de la vie (LIFE LONG learning) ; Savoir*



DÉTERMINATION (PROFESSIONNELLE)

- ❶ **Définition** : Les opérations d'initiation et de détermination professionnelles consistent en l'observation du public en situation de formation et d'apprentissage professionnel pour déceler les aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable.
- ❷ **Source** : Décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle.
- ❸ **Note(s)** : Les opérations de détermination sont organisées en amont du parcours d'insertion ; on distingue les opérations de :
 - "Détermination généraliste" qui visent à permettre à l'utilisateur d'élaborer, de confirmer ou d'infirmer un choix d'orientation et de qualification professionnelles en vue de poursuivre son parcours d'insertion ;
 - "Détermination ciblée métier" qui visent à permettre à l'utilisateur de confirmer ou d'infirmer un choix de qualification fait au préalable.
- ❹ **Lien(s)** : *Formation professionnelle*



FORMATION DE BASE

- ❶ **Définition** : Opération de formation qui vise la remise à niveau de connaissances générales dans le but d'accéder à une formation professionnelle (préformation, formation par le travail et formation qualifiante).
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION - Cahier des charges des actions de Formation de base, en vertu de l'Arrêté 2002/n°147 du 12 décembre 2002 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, pris en exécution de l'article 4 § 2 du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995.
- ❸ **Note(s)** : Le décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 intègre dans sa définition des opérations de base pré-qualifiante les opérations de formation qui consistent en l'acquisition des prérequis professionnels et la remise à niveau des connaissances générales nécessaires à l'exercice d'un emploi ou à la poursuite d'une formation professionnelle qualifiante. Or BRUXELLES FORMATION et les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle opèrent une distinction entre d'une part, la formation de base non liée à un secteur professionnel ou à un métier précis et, d'autre part, la préformation ciblée métier liée à un secteur professionnel et à un (ou des) métier(s).
- ❹ **Lien(s)** : *Formation qualifiante; Préformation ciblée métier; Prérequis*



FORMATION PAR LE TRAVAIL

- ❶ **Définition** : Les opérations de formation par le travail procèdent par une mise en situation de travail réel dans un cadre d'activités organisées au sein même de l'organisme, donnant lieu à la production, commercialisée ou non, de biens ou de services. Elles consistent en l'acquisition des prérequis professionnels nécessaires à l'exercice d'un emploi ou à la poursuite d'une formation professionnelle qualifiante. Elles s'accompagnent nécessairement d'une formation de base pré-qualifiante. Elles visent les personnes qui ne sont pas détentrices, au début de l'activité, d'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur décerné par le Ministre de l'éducation ou de tout diplôme équivalent.
- ❷ **Source** : Décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio-professionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socio-professionnelle.
- ❸ **Note(s)** : La formation par le travail met particulièrement l'accent sur le travail de resocialisation des stagiaires et vise la confrontation des acquis de formation à la réalité du travail. Les mises en situation de travail réel se déroulent dans le cadre d'activités organisées au sein de l'organisme, en ses ateliers ou sur les chantiers pédagogiques qu'il gère.
- ❹ **Lien(s)** : *Formation qualifiante; Prérequis; Savoir; Savoir-faire; Savoir-faire comportemental*



SERVICE FRANCOPHONE DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (SFMQ)

- ❶ **Définition** : Institué par les Gouvernements wallon, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Service francophone des métiers et des qualifications est chargé d'organiser la production des profils métiers et des profils formations.
- ❷ **Source** : Décret portant assentiment à l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « S.F.M.Q. ».
- ❸ **Note(s)** : La création du Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) résulte d'un Accord de coopération explicité dans le Décret du 30 avril 2009³ ;

Il rassemble :

- les Services publics de l'emploi (SPE), les partenaires sociaux ;
- tous les opérateurs d'enseignement, de formation et d'insertion socioprofessionnelle, ainsi que le Consortium de validation des compétences pour la Belgique francophone.

Les objectifs du SFMQ sont :

- réaliser des Profils métiers qui traduisent la réalité économique ;
- réaliser des Profils formations articulés aux Profils métiers et donc renforcer les liens avec le monde du travail ;
- doter les opérateurs de l'enseignement et de la formation de Profils formations communs et permettre la mise en place de passerelles garantissant la prise en compte des acquis de chaque apprenant ;
- établir le lien entre les profils et les structures SPE et permettre la lisibilité des systèmes ;
- disposer de langage et références communes pour tous les partenaires : partenaires sociaux, SPE, enseignement et formation professionnels.

- ❹ **Lien(s)** : *Profil formation; Profil métier*

³ Décret portant assentiment à l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service francophone des métiers et des qualifications, en abrégé « S.F.M.Q. ». L'Accord de coopération date du 27-03-2009. Il est annexé au décret qui a été publié au MB le 02-07-2009.



SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT EUROPASS

- ❶ **Définition** : Document octroyé aux personnes ayant obtenu un certificat suite à une formation technique ou professionnelle ou à l'obtention d'un titre de compétence auprès du Consortium de validation des compétences. Basé sur un canevas européen et délivré par les opérateurs publics de formation, écoles ou centres de formation agréés, il complète le certificat en décrivant de manière plus détaillée les qualifications obtenues et les compétences acquises.
- ❷ **Source** : BRUXELLES FORMATION, sur base de l'Europass.
- ❸ **Note(s)** : Le supplément au certificat Europass est l'un des cinq documents qui composent le portfolio Europass.
- ❹ **Lien(s)** : *Certification; Compétence; Qualification professionnelle; Titre de compétence*



SYSTÈME EUROPÉEN DE CRÉDITS D'APPRENTISSAGE POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS (ECVET)

- ❶ **Définition** : Dispositif qui exprime les qualifications en unités de résultats/d'acquis d'apprentissage auxquelles sont associés des points de crédit, et qui est assorti d'une procédure de validation des résultats, afin de promouvoir :
- la mobilité des personnes en cours de formation ;
 - la capitalisation, le transfert, la validation et la reconnaissance des résultats/acquis d'apprentissage (formel, non formel ou informel) effectués dans différents pays ;
 - la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie ;
 - la transparence des qualifications ;
 - la confiance mutuelle et la coopération entre les prestataires d'enseignement et de formation professionnels en Europe.
- ❷ **Source** : Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)
- ❸ **Note(s)** : Le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels vise à faciliter, dans le cadre de la mobilité, la reconnaissance des acquis d'apprentissage en vue de l'obtention d'une certification. Son application à une certification repose sur les principes et spécifications techniques liées aux unités d'acquis d'apprentissage.
- Neuf concepts clés régissent le système ECVET : "Certification", "Unité d'acquis d'apprentissage", "Points de crédits / Crédits d'apprentissage", "Evaluation des acquis d'apprentissage", "Validation des acquis d'apprentissage", "Reconnaissance des acquis d'apprentissage", "Accord de partenariat", "Contrat pédagogique" et "Relevé individuel des résultats".
- Certains de ces concepts font l'objet d'une définition dans le cadre de ce glossaire ; pour les autres, nous renvoyons le lecteur vers le glossaire spécifique ECVET.
- ❹ **Lien(s)** : *Apprentissage formel; Apprentissage informel; Apprentissage non formel; Apprentissage tout au long de la vie (LIFE LONG learning); Acquis d'apprentissage; Certification; Reconnaissance des acquis; Unité d'acquis d'apprentissage*



VALIDATION DES COMPÉTENCES (PROFESSIONNELLES)

- ❶ **Définition** : Processus organisé par les Gouvernements wallon, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles visant à vérifier la maîtrise effective par un individu de compétences décrites dans un référentiel qui en précise également le mode d'évaluation. Ce processus aboutit à la délivrance d'un titre légal qui ne développe pas les effets de droit liés à la certification de la Fédération Wallonie Bruxelles.
- ❷ **Source** : Accord de coopération du 24 juillet 2003, relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.
- ❸ **Note(s)** : La validation des compétences permet à toute personne ayant acquis des compétences par des voies formelles (enseignement et formation), informelle ou non formelle (sur le terrain : à travers un loisir, une activité bénévole,...) de bénéficier de leur reconnaissance officielle.
- ❹ **Lien(s)** : *Apprentissage formel; Apprentissage informel; Apprentissage non formel; Compétence; Certification; Évaluation; Référentiel de validation; Titre de compétence; Unité de compétence*

bruxelles formation

**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi

www.bruxellesformation.be